

Numéro de l'assuré : 2 67 02 99 352 767 12
 Nom de l'assuré :
 REMOUCHE HAYATE

Attestation de droits à l'assurance maladie et à la Complémentaire santé solidaire

Valable du 08/09/2021 au 07/09/2022 sous réserve de changement dans la situation de l'assuré

organisme de rattachement sécurité sociale 01 131 0071		code gestion 10	n° de sécurité sociale de l'assuré (à utiliser pour tous les bénéficiaires ci-dessous)	modulation du ticket modérateur	
CPAM 13 13421 MARSEILLE CEDEX 20			2 67 02 99 352 767 12		
N°	organisme complémentaire				
1	CPAM DES BOUCHES DU RHONE 13000 MARSEILLE				

Bénéficiaire(s) nom de famille suivi d'un éventuel nom d'usage	n° de sécurité sociale (pour information)	né(e) le/rang	n° ordre OC	date début de la Complémentaire	date fin de la Complémentaire
REMOUCHE HAYATE a déclaré un médecin traitant CSS sans participation financière du 01/01/2021 au 31/12/2021	2 67 02 99 352 767 12	15/02/1967 1	1	01/01/2021	31/12/2021
BOUARABA MEHDI CSS sans participation financière du 01/01/2021 au 31/12/2021	1 07 08 13 205 068 53	07/08/2007 1	1	01/01/2021	31/12/2021

Toute attestation de droits antérieure est à détruire.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant auprès du directeur de votre Caisse.

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 441-1, et suivants du Code Pénal). En outre, la falsification ou l'établissement de faux documents, ainsi que l'utilisation de tels documents sont passibles d'une pénalité financière au titre des articles L.162-1-14 du Code de la Sécurité Sociale.

BOUCHES-DU-RHÔNE

Numéro de l'assuré : 2 67 02 99 352 767 12

Nom de l'assuré :

REMOUCHE HAYATE

Pour mes démarches, j'utilise mon compte ameli :

<https://assure.ameli.fr>

007 CPAM 13

13421 MARSEILLE CEDEX 20

3646 

MME REMOUCHE HAYATE
1010229 BAT E CCAS
11 RUE BORDE
13008 MARSEILLE

mon
parcours
d'assuré

Le 08/09/2021



Pour être mieux
suivi... je déclare mon
médecin traitant et je
respecte le parcours
coordonné.

> MON ATTESTATION DE DROITS À L'ASSURANCE MALADIE ET À LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

Chère madame REMOUCHE,

Vous êtes affiliée à un régime d'assurance maladie et vous bénéficiez de la
Complémentaire santé solidaire pour la protection de votre santé.

Pour faire valoir vos droits, pensez à mettre à jour votre carte Vitale.
Vous trouverez ci-joint une attestation à présenter aux professionnels de santé (médecins,
pharmaciens, etc.) si vous ne disposez pas de la carte Vitale.
Conservez-la, elle est valable un an. En cas de perte, vous pouvez télécharger
l'attestation depuis votre compte sur [ameli.fr](https://assure.ameli.fr).

En cas de changement d'activité, de déménagement, de mariage ou de naissance,
pensez à informer rapidement votre organisme d'assurance maladie et à mettre à jour
votre carte Vitale. Vos droits seront ainsi actualisés.

Avec toute mon attention,

votre correspondant de l'Assurance Maladie

Le 1er novembre 2019, la CMU-C
et l'ACS deviennent
la Complémentaire santé solidaire.



Je simplifie mes démarches en ouvrant un compte sur [ameli.fr](https://assure.ameli.fr) !

Avec mon compte [ameli.fr](https://assure.ameli.fr) : je consulte à tout moment mes remboursements, je télécharge mes
attestations de droits, je m'informe sur mes droits et démarches, je contacte en ligne mon organisme
d'assurance maladie...



→ Votre attestation de droits à l'assurance maladie à présenter aux professionnels de santé